



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E107190

VALABLE JUSQU'AU 07/09/2024

ÉDITÉ LE 27/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/10/1999

Forme juridique : SARLU

Capital : 36 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 1999B02214

Siret : 424 757 490 00018

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 9013243

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78743065

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78743065

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : MARTIN CHARPENTE COUVERTURE

40 CHEMIN DE LA PARETTE
13012 MARSEILLE 12

Téléphone : 04 96 12 44 53

Fax : 04 96 12 44 57

Portable :

Site Internet : www.martin-charpente.com

E-mail : p.martin@martin-charpente.com

Responsabilité légale :
MARTIN EDDY GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	19/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.